

## Pharmacien

### La pharmacologie au Nouveau-Brunswick

La pharmacologie est une profession réglementée au Nouveau-Brunswick. Pour exercer comme pharmacien, il est nécessaire d'être diplômé ou inscrit à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (OPNB).

Bien que la majorité des pharmaciens exercent la profession dans des pharmacies en milieu communautaire, plusieurs autres travaillent dans des hôpitaux et d'autres établissements des soins de santé. Seul un petit nombre de pharmaciens travaillent pour des compagnies pharmaceutiques, des universités ou des ministères gouvernementaux.

### Comment faire reconnaître mes titres de compétences?

Vous devez faire une demande auprès du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC) pour faire évaluer vos compétences et votre expérience.

Ensuite, vous devez réussir la partie 1 (QCM) et la partie 2 (EPOS) de l'examen d'aptitudes des pharmaciens. Bien que le BEPC n'évalue pas vos compétences linguistiques, vous devez avoir une très bonne connaissance du français ou de l'anglais, ou des deux langues, pour bien réussir l'examen.

La dernière étape consiste à vous inscrire à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (OPNB) et de satisfaire aux exigences.

La reconnaissance des compétences professionnelles acquises à l'étranger consiste à s'assurer que les connaissances, les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau d'études acquis dans un autre pays sont comparables aux normes établies pour exercer une profession ou un métier au Canada.

#### Première étape : Évaluation de la documentation

Consultez le site Web du BEPC au ([www.pebc.ca](http://www.pebc.ca)) pour vous informer de tous les documents supplémentaires que vous pourriez devoir soumettre. L'évaluation peut prendre jusqu'à huit semaines après la réception de tous les documents.

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- formulaire de demande d'évaluation dûment remplie;
- frais liés à l'évaluation des documents;
- copie dûment authentifiée de l'acte de naissance, du certificat de mariage ou de la carte de citoyenneté canadienne;
- certificat notarié du diplôme universitaire;
- relevé de notes envoyé par l'établissement universitaire;
- document en règle prouvant votre autorisation à exercer envoyée par une autorité réglementaire;
- frais liés à l'examen d'évaluation; et,
- frais supplémentaires liés à l'examen d'évaluation si ce dernier est écrit à Londres, en Angleterre.

La mission de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (OPNB) est de « Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé ».

#### Deuxième étape : Examen d'évaluation

Lorsque vos documents auront été évalués et acceptés, vous aurez jusqu'à cinq ans pour réussir l'examen d'évaluation. Les dates d'examen sont disponibles sur le site Web du BEPC.

#### Étape trois : Examen d'aptitudes pour pharmaciens

Lorsque vous aurez réussi l'examen d'évaluation, vous pourrez faire une demande pour passer l'examen d'aptitudes pour pharmaciens. Pour cela, vous devrez soumettre une demande signée par un témoin acceptable et deux photos de passeport signées par le même témoin.

La partie I de l'examen, échelonné sur deux séances d'une demi-journée, consiste à répondre à des questions à choix multiples (QCM).

La partie II est l'examen clinique objectif structuré (ECOS). Celui-ci a lieu une autre journée et consiste en des séries de mises en situation de sept minutes basées sur des situations pratiques habituelles et critiques.

Vous avez droit à trois essais pour réussir l'examen du BEPC. Le conseil pourrait envisager un quatrième essai si vous présentez des preuves acceptables d'unités de formation permanente, des travaux de cours (pour la partie I de l'examen d'aptitudes) ou une expérience pratique en pharmacie (pour la partie II de l'examen d'aptitudes).

Si vous échouez lors de votre quatrième essai, le conseil du BEPC ne vous permettra aucun autre essai et vous devrez mettre fin au processus de certification du BEPC.

**Consultez le site Web du BEPC ([www.pebc.ca](http://www.pebc.ca)) ou le site Web de l'OPNB ([www.nbpharmacists.ca](http://www.nbpharmacists.ca)) si vous avez des questions supplémentaires concernant des exigences ou sur des documents à soumettre pour votre candidature.**

### **Quatrième étape : Adhésion à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick**

Lorsque vous aurez accompli les trois premières étapes, vous devrez satisfaire aux exigences suivantes :

- réussir un examen sur la jurisprudence pour confirmer vos connaissances au chapitre des lois régionales relatives à l'exercice de la pharmacie;
- présenter une preuve d'assurance de responsabilité civile/contre la faute professionnelle;
- démontrer la maîtrise de l'une des deux langues officielles, le français ou l'anglais;

- effectuer une vérification du casier judiciaire; et
- présenter une déclaration sous serment de bonne vie et moeurs.

En plus de soumettre les documents exigés, vous devez terminer un stage ou un préceptorat d'au moins vingt semaines.

## **Trouver un emploi au Nouveau-Brunswick**

Il y a un besoin pour des pharmaciens dans les grandes villes et dans les plus petites communautés partout au Nouveau-Brunswick, et ce, dans l'une des deux langues officielles, le français ou l'anglais.

Prenez le temps de faire des recherches sur les exigences en matière d'emploi et d'élaborer un plan pour vous trouver un emploi. Demandez de l'aide; de nombreuses ressources sont mises à votre disposition avant et après votre arrivée au Nouveau-Brunswick.

**De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick, y compris les organismes d'aide aux immigrants et les guichets emplois. Visitez [www.gnb.ca/immigration](http://www.gnb.ca/immigration).**

## **Ressources supplémentaires**

Association nationale des organismes de la réglementation de la pharmacie [www.napra.ca](http://www.napra.ca)

Portail de l'immigration du Nouveau-Brunswick [www.gnb.ca/immigration](http://www.gnb.ca/immigration)

Citoyenneté et Immigration Canada [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Service Canada [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

Bureau d'orientation relative aux titres de compétences étrangers [www.competences.gc.ca](http://www.competences.gc.ca)

Service Nouveau-Brunswick [www.snb.ca](http://www.snb.ca)

Emplois N.-B. [www.emploisnb.ca](http://www.emploisnb.ca)

Outil Travailler au Nouveau-Brunswick [www.gnb.ca/immigration](http://www.gnb.ca/immigration)

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada [www.pebc.ca](http://www.pebc.ca)

Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick [www.nbpharmacists.ca](http://www.nbpharmacists.ca)

Réseau de santé Horizon [www.horizonnb.ca](http://www.horizonnb.ca)

Réseau de santé Vitalité [www.santevitalitehealth.ca](http://www.santevitalitehealth.ca)

Liaison atlantique PSFÉ [www.atlanticanadahealthcare.ca](http://www.atlanticanadahealthcare.ca)

## **Avant votre arrivée**

Alors que vous attendez de venir au Nouveau-Brunswick, vous pouvez accomplir plusieurs choses importantes pour augmenter vos chances de réussite. Commencez par recueillir tous les documents exigés pour la reconnaissance de vos titres de compétences.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers ([www.competences.gc.ca](http://www.competences.gc.ca)) est un organisme du gouvernement du Canada qui vous fournit des ressources utiles. Le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick met aussi à votre disposition des outils pour faire du Canada votre foyer. Visitez le site [www.gnb.ca/immigration](http://www.gnb.ca/immigration).

Bien que le BEPC n'évalue pas vos compétences linguistiques, vous devez avoir une très bonne connaissance du français ou de l'anglais, ou des deux langues, pour bien réussir l'examen.

Si vous devez améliorer vos compétences linguistiques, commencez avant votre arrivée au Canada.